

Interpellation à la Municipalité et à Igor Diagoff

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'assemblée générale de l'entente Pranginoise, et après diverses interventions de collègues concernant l'EMS, je vous fait part ici d'une lettre envoyée à notre Municipalité.

Dans un courrier adressé à la Municipalité en date du 4 Janvier 2019, J'ai proposé dans cette lettre, d'approcher le canton pour voir la possibilité de construire l'EMS que nous projetons de faire ceci sur le terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins.

En effet un grand terrain serait disponible entre le bâtiment de la Ruche et la réception de cet hôpital, pour faire un magnifique bâtiment pour nos aînés., dans un parc tranquille, avec deux accès de bus à moins de 100 mètres.

Nous pourrions envisager un droit de superficie avec l'Etat pour cette construction.

L'Etat impose aux communes de densifier, dans des zones de villa avec des coefficient souvent élevés, alors qu' à cet endroit, le canton possède plus de 110'000 mètres carrés de terrain. Nous pourrions faire un EMS formidable, avec une synergie avec l'hôpital existant.

Bien sûr cela ne se fait pas sans effort, mais il faut tout entreprendre avec l'état de Vaud avant de se lancer dans l'implantation d'un EMS à un autre endroit, moins bien situé, loin du centre du village et avec des accès aux transports publics moins avantageux.

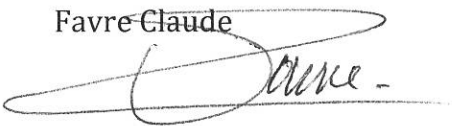
J'invite la Municipalité et le conseil d'entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour étudier jusqu'au bout la possibilité de faire cet établissement à cet endroit, pour le bien de notre village et surtout de nos personnes âgées, qui méritent un EMS digne de ce nom.

Ne parquons pas « nos Vieux » dans des mouroirs mais dans des endroits paisibles

Et celui-ci en est un.

J'attends pour le prochain conseil au mois de Juin une suite à cette intervention de la part de notre exécutif. Merci d'avance.

Favre-Claude

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Favre-Claude', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.